



Participez à la solidarité

et contribuez à l'amélioration des conditions d'hospitalisation de nos jeunes patients

Les établissements gérés par la Fondation sont essentiellement financés par l'Assurance-maladie. Cependant, afin d'améliorer les conditions d'hospitalisation de nos jeunes patients et développer la Fondation, nous faisons appel à la solidarité des donateurs. Des réalisations voient ainsi régulièrement le jour grâce à l'aide logistique, matérielle ou financière de parrains ou bienfaiteurs (ateliers, aménagement d'espaces de vie, médiathèques, matériel audiovisuel et multimédia, théâtre, expositions, conférences...).

Comment donner ou léguer ?

- Par un don ou par une donation de votre vivant
 - Par un legs en nous instituant légataire dans votre testament
- Tous les biens peuvent faire l'objet d'un legs ou d'une donation.

Vous pouvez vous renseigner auprès de la direction de la clinique ou auprès de la direction générale de la Fondation.

La Fondation étant reconnue d'utilité publique par décret du 23 mai 1925, les donateurs reçoivent par retour un reçu fiscal permettant de bénéficier d'une exonération fiscale. La Fondation s'engage à ne pas communiquer les coordonnées de ses donateurs à des tiers.

Contacts

Clinique Médicale et Pédagogique « les Cadrons Solaires »

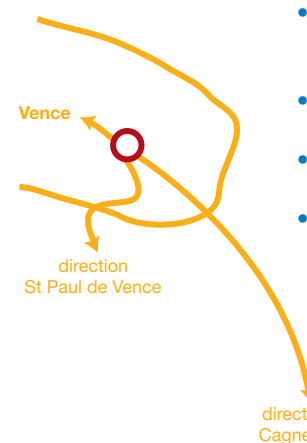
11, route de Saint Paul
BP 39, 06141 Vence Cedex
Tél. : 04 93 24 55 00
Fax : 04 93 24 55 10
E-Mail : contact.cadrons.solaires@fsef.net
E-Mail direction : direction.cadrons.solaires@fsef.net
E-Mail médical : medical.cadrons.solaires@fsef.net

Direction générale de la Fondation santé des étudiants de France

8, rue Émile Deutsch-de-la-Meurthe
BP147, 75664 Paris cedex 14
Tél. : 01 45 89 43 39
Fax : 01 45 89 17 62
E-Mail : fsef@fsef.net

Site : www.fsef.net

Comment venir ?



- **En train :**
Gare SNCF Nice et Cagnes-sur-Mer (liaisons régulières par autobus)
- **Par la route :**
Sortie 47 Cagnes-sur-Mer, Vence
- **En avion :**
Aéroport Nice-Côte d'Azur
- **En autobus :**
Ligne SAP Nice, Cagnes, Vence

Clinique Les cadrons solaires à Vence





La Fondation **santé** des **étudiants** de France

Reconnue d'utilité publique, la Fondation santé des étudiants de France gère des établissements de santé dans le cadre d'une vocation très spécifique, la double prise en charge « soins et études ». Elle dispense des soins en psychiatrie, en médecine physique et réadaptation ainsi que des soins de suite. Les patients sont des adolescents et des jeunes adultes. Une annexe pédagogique rattachée à un lycée public, est implantée dans chaque clinique. Les patients peuvent ainsi poursuivre leurs études avec des professeurs de l'Éducation nationale. La Fondation regroupe **11 établissements sanitaires** et **6 structures médico-sociales**, qui représentent **1 400 lits et places agréés**. Près de 2 500 salariés y travaillent, dont 160 médecins et 300 personnels de l'Éducation nationale. Les cliniques sont essentiellement financées par l'Assurance-maladie.

L'offre de soins à Vence

L'activité médicale de la clinique propose des prises en charge spécialisées en :

- Soins de suite et réadaptation
- Médecine physique et réadaptation

Deux types de séjour sont possibles :

- une hospitalisation à temps plein (110 lits)
- une hospitalisation de jour (7 places)

La Clinique reçoit en priorité des enfants et des adolescents.



Une équipe polyvalente, des soins diversifiés

Pathologies traitées

- Asthme, mucoviscidose, insuffisance respiratoire, pathologies allergiques, suivi pré et post opérés de chirurgie thoracique, autres pathologies broncho-pulmonaires, patients trachéotomisés et ventilés, déficit immunitaire congénital ou acquis.
- Troubles des conduites alimentaires (obésité, anorexie, troubles nutritionnels), maladies métaboliques (diabète, dyslipidémies, troubles du métabolisme du calcium), maladies endocriniennes (dysthyroïdie, troubles de la croissance et de la puberté),
- Pathologies de médecine interne : hémopathies (congénitales ou acquises), oncologie, insuffisance rénale (dialyse à Nice ou post-greffe).
- Médecine physique et réadaptation : neurologie, traumatismes crâniens, traumatologie, orthopédie, affections neuro-musculaires.
- Nutrition entérale et parentérale

Plateau technique

- Exploration de la fonction respiratoire : gazométrie capillaire allergologie-unité de tests d'effort avec la mesure de la Vo² Max.
- Plateau technique de rééducation : kinésithérapie, ergothérapie orthophonie, salles de rééducation neurologique, réentraînement à l'effort-cycloergomètres, tapis roulants et rameurs.
- Salles d'éducation nutritionnelle, cuisines thérapeutiques, piscine.

Personnel médical et paramédical

- Médecins : pneumologue, endocrinologue, pédiatre, rééducateur, psychiatres, généralistes.
- Pharmacien.
- Techniciens paramédicaux : aides-soignants, animateurs socio-éducatifs, assistantes sociales diététiciennes, éducateurs physiques et sportifs, éducateurs spécialisés, ergothérapeute, infirmiers, kinésithérapeute, laborantines, moniteur éducateur, orthophonistes, psychologues.



La scolarité à Vence

Pour chaque patient, la scolarité est obligatoire. Chacun reste inscrit dans son établissement d'origine qu'il a vocation à réintégrer. Les patients viennent en classe au sein même de l'établissement, dans

l'annexe pédagogique rattachée au lycée Henri Matisse de Vence.

L'enseignement est dispensé en :

- Classes élémentaires (du CP au CM2)
- Classes de collège (6^e à 3^e classiques ou adaptées)
- Classes de lycée général (L, ES, S) et technologique (STG)
- Classes de lycée professionnel (BEP secrétariat comptabilité)

Pour donner aux jeunes patients le maximum de chances de réussite, divers parcours de retour à l'école sont également proposés. Ces dispositifs s'adressent à ceux dont le chemin scolaire est provisoirement interrompu ou modifié.

Pour tout complément d'information ou tout conseil, vous pouvez adresser vos demandes au proviseur adjoint, responsable des études.

Les demandes d'admission

La demande d'admission est à adresser, avec une note médicale détaillée établie par le médecin traitant, au bureau des entrées (tél. : 04 93 24 55 01 / 11 • fax : 04 93 24 55 63).

Une prise en charge d'une caisse d'assurance-maladie est exigée, sauf s'il s'agit d'un transfert direct d'un établissement hospitalier. L'établissement a passé convention avec les CPAM, CMSA, CRAMM des travailleurs non salariés, des professions non agricoles.

